



Plainte pour violence aggravée sans itt sans attestation médicale

Par **jennifer**, le **30/12/2011** à **09:17**

Bonjour, rnil y a un an mon conjoint c 'est mal garé ce qui a bloqué la circulation d'un transport en commun. il s'etait arrêter pour aller manger un sandwich pour la pause, rnil se rend compte qu'il gene donc il va de bonne fois pour enlever son auto, sur place il y avait 3 agent controleur de bus de ville ! rnun agent se montre virulant avec mon conjoint et lui demande dans un premier temp de dégager le vehicule, alors il monte et demarre son vehicule et dans un deuxieme temps l'agent change subitement d'avis, lui demande en fait de descendre car la fourrierre vient enlever le véhicule. rnmon conjoint lui demande d'arreter car il veut degager la gêne pour la circulation , mon homme demande même a ses collègues de calmer l'agent et de le laisser se garer plus loin rnmon conjoint fait mine d'accelerer pour qu'il s enleve de sa portiere! rnil revient 5 bonne minutes apres mais plus personne sur les lieux.rnparcontre convocation au commissariat pour une plainte à son encontre pour violence aggravée. rncet personne a prioris n'a pas ITT, pas d'attestation medicale car il a dit qu'il avait eu mal au genoux lors de la confrontation sauf que rien ne prouve qu'il a eu un bleue au genoux. rnil s'agit pour moi d'un abus de pouvoir car cet personne profite de son assermentation. rnces deux collègues ce porte temoins de cet acte, normal car il s'agit du chef ils ne vont pas aller contre leur chef!rnmon conjoint risque quoi ??? rnmerci d'avance